Concours Octet Vidéo 2027

FICHE TECHNIQUE

REALISATION

Les participants et participantes, individuellement ou équipe devront réaliser une vidéo, avec leur propre matériel, d'une durée de 256 secondes maximum de la forme que vous aurez choisie et répondant aux exigences mentionnées à l'article 5 du présent règlement. Le montage vidéo sera réalisé par chaque participant ou participante, avec son propre matériel et par ses propres moyens et devra **daté de moins de 1 an**.

- **Format :** la vidéo sera livrée au format de votre choix (les formats libres, comme ogv, sont encouragés)
- **Poids :** le poids de la vidéo ne devra pas excéder 300 Mo mais attention aux résolutions trop basses !
- **Durée :** la vidéo, tournée en français, aura une durée comprise entre 2^7 (128) et 2^8 (256) secondes. Notez que la qualité d'une vidéo n'est pas liée à sa durée, mieux vaut une vidéo courte et percutante qu'une plus longue où le contenu est délayé.

Une **attention particulière** devra être accordée **au son** (problème souvent constaté dans les précédentes éditions).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CADRE LÉGAL

Les personnes participantes sont tenues de respecter la législation sur la propriété intellectuelle notamment en ce qui concerne les contenus préexistants incorporés le cas échéant à leur vidéo (images, extraits, musique, etc.). Il est impératif d'utiliser des contenus libres de droits ou d'avoir obtenu l'autorisation préalable des ayants droits.

Aucun élément visuel ne doit comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Aucune cigarette, boisson alcoolisée, ou autre produit prohibé ne devra être visible.Toute apparition, mention de marques commerciales logos ou objets et matériels soumis à des droits de propriété intellectuelle devra être exclue. Les vidéos ne pourront pas non plus emprunter ou reprendre, en tout ou partie, des éléments appartenant à une autre vidéo ou un autre film existant.